



Economie sociale et solidaire – Appel à projets 2024

Table des matières

Préambule :	3
Eligibilité des projets	3
Eligibilité des bénéficiaires.....	3
Typologie des projets éligibles	3
Territoire d'intervention	3
Critères de sélection	3
Instruction des dossiers.....	4
Communication.....	4
Constitution du dossier de candidature.....	4
Calendrier	5

Préambule :

Depuis 2019, **57 lauréats**, majoritairement issus du secteur associatif jusqu'à présent, ont pu bénéficier, dans le cadre de 3 appels à projets, d'un soutien financier de l'EPT pour développer de nouveaux projets ou pérenniser des activités déjà existantes

Pour 2024, l'EPT renouvelle et renforce son soutien aux initiatives de ce secteur, par le lancement d'un 5^{ième} appel à projets doté d'une enveloppe de 100 000 €. Pour cet appel à projets, tel mentionné aussi dans les critères de sélection, une attention particulière sera portée aux projets créateurs d'emploi et ceux en lien avec l'économie circulaire (plus spécifiquement le réemploi), les mobilités durables, l'agriculture urbaine, la transition énergétique.

Eligibilité des projets

Eligibilité des bénéficiaires

Les bénéficiaires doivent être des entreprises de l'ESS au sens de l'article 1^{er} de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire : associations, SIAE, coopératives, fondations, entreprises ESUS, mutuelles.

Les structures candidates devront avoir une existence juridique à la date du dépôt de dossier pour les projets de consolidation, de développement ou d'essaimage ou en cours de création ou de transformation.

Typologie des projets éligibles

- Le démarrage de nouvelles structures s'implantant sur le territoire,
- Le développement d'une structure déjà existante et implantée sur le territoire,
- Le démarrage de nouveaux projets portés par des structures existantes,
- L'essaimage territorial d'une activité existante au sein de la structure,
- La mutualisation formalisée ou la coopération entre des structures de l'ESS

L'appel à projets est ouvert à tous les secteurs d'activités.

Territoire d'intervention

Les projets devront être mis en œuvre sur le territoire de l'EPT Paris Terres d'Envol et avoir un impact direct sur l'intercommunalité.

Critères de sélection

Les critères suivants seront prédominants pour le jury de sélection :

- L'ancrage territorial : le projet se situe durablement sur le territoire et répond à ses besoins,
- L'utilité économique : le projet permet la création d'emplois pérennes et dispose d'un modèle économique viable,
- L'utilité sociale, sociétale et ou environnementale, le caractère d'innovation sociale du projet, à ce titre, une attention particulière sera portée aux initiatives créatrices d'emploi, en lien avec l'économie circulaire et plus

- particulièrement le réemploi, les mobilités durables, l'agriculture urbaine, la transition énergétique,
- La capacité du porteur de projet de mener à bien l'action : viabilité du projet, gouvernance, cofinancements,
 - La dimension intercommunale des projets proposés.

Instruction des dossiers

L'instruction des dossiers est assurée par l'EPT.

Dans une première phase, les dossiers sont étudiés, de manière strictement confidentielle, afin de valider leur éligibilité.

Ensuite, les dossiers sont examinés par un jury composé de représentants désignés par le Président de l'EPT. Le jury de sélection pourra faire appel à des experts extérieurs pour l'assister dans sa mission.

Les dossiers sont étudiés au regard de leurs qualités techniques et de leur adéquation avec les priorités de l'EPT selon les critères définis plus haut.

La décision finale appartient aux élus de l'EPT, via une délibération du conseil de territoire.

Communication

Toute opération financée par l'EPT est soumise à l'obligation de publicité afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de son action. Le bénéficiaire s'engage ainsi à faire apparaître clairement la contribution de l'EPT dans toutes les actions de communication et publication liées à l'objet de l'appel à projets. L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « Projet réalisé avec la participation de l'EPT Paris Terres d'Envol » dans les publications, et de l'apposition du logo de l'EPT conformément à notre charte graphique pour les présentations orales ou investissements matériels.

Tous les événements de relation publique ou opérations de médiatisation liées à l'appel à projets font expressément référence à l'implication de l'EPT Paris Terres d'Envol selon les règles définies ci-dessus. De même, la structure bénéficiaire s'engage à coopérer à la bonne réalisation de toutes les actions de communication, liées à l'exécution de la présente, décidées par l'EPT.

Constitution du dossier de candidature

Au formulaire de candidature téléchargeable à l'adresse suivante :

https://www.paristerresdenvol.fr/sites/default/files/atoms/files/dossier_de_candidature_aapess_2024_ptde.docx

Seront jointes les pièces constitutives ci-après :

- Une lettre de demande adressée au Président de Paris d'Envol,

- Le dossier de candidature dûment renseigné
- Les statuts actualisés de la structure
- Un extrait d'immatriculation (SIREN, Kbis ou récépissé de la déclaration en Préfecture) - Une copie de l'agrément ESUS, SIAE ou copie de la demande
- Le dernier PV d'Assemblée Générale
- Le dernier compte de résultat et bilan
- Le devis (ou les devis) si la demande porte sur de l'investissement
- Un budget prévisionnel en année n et n+1 (budget d'investissement en annexe si demande de subvention d'investissement)
- Un plan de trésorerie à 12 mois
- Le relevé d'identité bancaire en pdf
- S'il y a lieu, le pouvoir habilitant le signataire à engager l'organisme demandeur (délégation de signature)

Calendrier

La transmission du dossier se fera par voie postale ou électronique. **La date limite d'envoi des candidatures est fixée au 19 août 2024, minuit.**

Les dossiers sont à envoyer à :

ess@paristde.fr

ou

EPT Paris Terres d'Envol
« Appel à projets ESS »
BP 10018
93601 AULNAY-SOUS-BOIS